



Avis rendu par la commission de sélection d'appel à projet médico-social sous compétence conjointe du Département de la Réunion et de l'Agence de Santé de La Réunion réunie le 19 mai 2023

Objet : Réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPAD) de 107 places et d'un accueil de jour de 14 places sur la commune de Bras-Panon.

La commission de sélection d'appel à projet médico-social, sous compétence conjointe du Département de La Réunion et de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion réunie le 19 mai 2023 a examiné et procédé au classement des projets recevables en réponse à l'appel à projet « AAP n°2022 -EHPAD Est » publié le 29 août 2022.

La commission a établi à l'unanimité le classement suivant :

1er	Projet de l'Oriapa
2 ^e	Projet de la Croix Rouge Française
3 ^e	Projet de l'Alefpa
4 ^e	Projet de Mediaustral
5e	Projet de Vetiver et Vanille

Conformément à l'article R.313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la commission a validé le classement proposé par les instructeurs. Ce classement vaut avis de la commission. Il sera publié selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projet, à savoir aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion, aux recueils des actes administratifs du Département de La Réunion, et sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion et du Département de La Réunion.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion et le Président du Conseil Départemental.

Fait à Saint-Denis, le 11 05 / 20 23

Etienne BILLOT, représentant du Directeur Général de l'ARS La Réunion, co-président

Béatrice SIGISMEAU, représentant le Président du Conseil Départemental de La Réunion,co-présidente

Pour le Président du Conseil départementa

BAPIC SIGISMEAU